

# **PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 16 septembre 2024**

Sous la présidence de Joëlle RICHAUD, Maire

Présents : Jean-Claude DOSSETTO, Carlos FERNANDEZ, Catherine GIRARD, Olivier JACQUELIN, Jean-Luc JULIEN, Laurent LIAUTAUD, Olivier ROGER, Patrice VARAIRE, Gismond WAGNER

Pouvoirs : Yolande ENCELLE à Catherine GIRARD – Franck LAROCHE à Joëlle RICHAUD

Absent : Thierry FABRE, Emmanuelle FOGNINI

Secrétaire : Catherine GIRARD

Le quorum est atteint

Le Procès-verbal du conseil municipal du 08 juillet est soumis au vote : **unanimité**

## **ORDRE DU JOUR**

- 1 – Rectification de la délibération 2024-026 du 08 juillet 2024
- 2 – Contrat pour analyses cantine
- 3 – Information sur les Zones d'Accélération pour la production d'ENR en PACA
- 4 – Décision du Maire n° 2024-05 : Droit de Préemption Urbain (DPU)
- 5 – Décision du Maire n° 2024-06 (dépenses)

### **1 – Rectification de la délibération 2024-026 du 8 juillet 2024**

Cette délibération concernait l'attribution du Marché à Procédure Adaptée (MAPA) à BOOMERANG et MACADAM pour un montant de 115 645,00 € HT, montant qui se trouvait sur le tableau récapitulatif établi par la Chef de projet.

Or le montant était erroné. Il fallait inscrire 117 645,00 € HT. Cette différence de 2 000,00 € ne change rien au fait que ce cabinet d'architecture soit arrivé 1<sup>er</sup> (≠ 2 000,00 €)

Il faut prendre une délibération rectificative car la modification à apporter à celle du 8 juillet 2024 n'altère pas la sincérité du contenu.

#### **Délibération RECTIFICATIVE n° 2024-030 du 16 septembre 2024**

**Portant sur l'Attribution du Marché à Procédure Adaptée concernant le choix de la maîtrise d'œuvre-architecte concepteur en vue de la construction d'un espace multiservices**

Par délibération n° 2024-026 du 8 juillet 2024, le conseil municipal a approuvé l'attribution du **Marché à Procédure Adapté (MAPA)** concernant le choix de la maîtrise d'œuvre-architecte concepteur en vue de la construction d'un espace multiservices.

Une erreur s'est glissée dans le montant de la proposition financière du cabinet d'architecture retenu, offre concernant la mission de base et les missions optionnelles.

Nous avons écrit      115 645,00 € HT

Il fallait écrire      117 645,00 € HT.

Cette différence de 2 000,00 € HT ne change rien au fait que le cabinet d'architecture BOOMERANG & MACADAM soit arrivé 1<sup>er</sup>.

Les cabinets d'architecture non retenus ont été informés avec le bon montant.

Après en avoir délibéré et voté à main levée

### **Le Conseil municipal, à l'unanimité**

- **Accepte** la rectification de la délibération n° 2024-026 du 8 juillet 2024
- **Confirme** que le montant à prendre en considération s'élève à 117 645,00 € HT

## **2 – Analyses alimentaires pour la cantine**

Le laboratoire départemental d'analyses ayant cessé toute activité, nous avons été informés qu'il fallait trouver un nouveau prestataire.

COTELUB a pris en mains la mutualisation pour toutes les communes ayant des cantines. Sa recherche nous a orientés vers le laboratoire départemental des Bouches-du-Rhône pour un montant annuel de 919,25 € HT soit 1 103,10 € TTC pour 5 prélèvements par an.

Nous avons voulu savoir ce qui motivait ce prix et il nous a été répondu que les analyses faites par le laboratoire du Vaucluse étaient sans doute incomplètes.

Or ce prix est unique quel que soit le nombre de repas servis alors qu'il existe des paliers, le premier étant un pack pour les établissements ayant moins de 100 couverts/jour.

Nous nous sommes adressés à l'inspecteur du service hygiène et sécurité alimentaires de la région PACA-OCCITANIE-GUYANE et avons consulté le guide pour les petits établissements de restauration collective. Après récolement de tous ces éléments, nous avons contacté le laboratoire EUROFINS et avons obtenu un devis pour un pack conseillé pour les établissements ayant moins de 100 couverts/jour pour un montant de 564,00 € HT soit 676,80 € TTC (- 426,30 € TTC)

Le laboratoire SYNLAB, également consulté, ne fait pas d'analyses alimentaires.

Il convient maintenant de valider l'adhésion à EUROFINS sachant que l'ouverture de compte est facturée 50,00 € (tarif unitaire non renouvelable)

### **Objet de la délibération n° 2024-031 du 16 septembre 2024**

#### **Adhésion au laboratoire d'analyses EUROFINS pour analyses concernant la cantine scolaire**

En 2005, la commune avait passé une convention avec le Laboratoire Départemental d'Analyses de Vaucluse avec un renouvellement en 2016.

Par délibération du 21 juin 2024, le Département de Vaucluse a acté la **fermeture du service Laboratoire à la date du 1er septembre 2024** et nous avons été invités à chercher un laboratoire remplaçant.

Après consultation de plusieurs fournisseurs, la proposition du laboratoire d'analyses EUROFINS nous a paru la plus appropriée avec un pack conseillé pour les établissements ayant moins de 100 couverts/jour.

La proposition financière s'élève à 564,00 € HT pour 2 passages par an.

L'ouverture de compte sera facturée et 50 € pour ouverture de compte, tarif unitaire non renouvelable.

Au regard des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT, il convient de délibérer pour valider cette adhésion.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**DECIDE**

- DE SIGNER la convention d'adhésion au laboratoire d'analyses EUROFINs

### **3 – Informations sur les zones d'accélération pour la production d'ENR en PACA**

Par courrier en date du 13 août 2024, le Préfet de Vaucluse nous informait qu'il avait sollicité le Comité Régional de l'Energie afin de savoir si les zones d'accélération proposées permettaient d'atteindre les objectifs fixés au niveau régional.

Il s'avère que les objectifs concernant la géothermie ne sont couverts qu'à hauteur de 11 % par les zones actuellement définies alors que les énergies fossiles représentent encore une part importante de chauffage. De même, les objectifs régionaux en solaire thermique ne sont couverts qu'à 5 % alors qu'il s'agit d'une énergie renouvelable particulièrement adaptée à la production d'eau chaude sanitaire dans notre région.

Il nous invite à identifier des zones d'accélération complémentaires, si possible en diversifiant les filières d'énergies renouvelables.

Ces zones d'accélération complémentaires devront, comme pour les zones initiales, faire l'objet d'une concertation avec le public, ainsi que d'une sollicitation des gestionnaires d'aires protégées, si nécessaire, et du Parc Naturel Régional du Luberon, et être entérinées par une délibération du Conseil municipal.

Une nouvelle cartographie sera établie fin novembre 2024.

Le Conseil Municipal ne voit pas où nous pourrions proposer de nouvelles zones d'accélération pour la production d'ENR.

### **4 – Décision du Maire n° 2024-05**

Exercice du droit de préemption non appliqué sur les ventes suivantes :

- Parcelle A 479 de 1 578 m2 avec maison d'habitation située à Belle Etoile pour un montant de 330 000 €.
- Parcelles C 930 (172 m2) et C933 (690 m2) lotissement Lou Couleton vendues 90 000 €

### **5 – Décision du Maire n° 2024-06**

Dépenses engagées par le Maire entre le 27/02 et le 03/09/2024 prévues en investissement dans les OPNI (Opération Non Individualisées).

27/02/2024 KOMPAN SAS Filet pyramide de corde	14 061,60 €
27/02/2024 TOTEM AMENAGEMENT URBAIN – Aménagement et pose filet	10 706,64 €
18/04/2024 ENEDIS Extension réseau électrique Lou Couleton	3 190,58 €
07/05/2024 QUINCAILLERIE AIXOISE – Tarrière LXT MAKITA avec mèches	820,28 €
07/05/2024 QUINCAILLERIE AIXOISE – Meuleuse D230 MAKITA	506,50 €
07/05/2024 QUINCAILLERIE AIXOISE – Tondeuse PELLENC	1 907,40 €
13/08/2024 MONDIAL PIECES MENAGER – Frigo combi BOSCH 500 L	1 082,00 €

## Informations diverses

- Villages d'Avenir : le 15 octobre 2023 nous avons proposé notre candidature pour faire partie du réseau « Villages d'Avenir ». Seules les communes d'Ansouis, Villelaure et Cabrières d'Aigues ont été retenues.  
Il y aura une nouvelle vague d'appel à candidature d'ici la fin de l'année.
- Personnel : Les dernières personnes recrutées pour le service technique et pour l'école, la cantine et le nettoyage donnent entière satisfaction.  
Au secrétariat, Céline qui travaillait 2 jours par semaine en complément de son embauche par la mairie de Vitrolles en Luberon quittera le secrétariat le 1<sup>er</sup> octobre. Florence qui travaillait 3 jours par semaine passera à temps plein.
- Budget 2024

En investissement, les opérations antérieures à 2024 : Aménagement du bas du Castelas, déploiement du système de vidéoprotection, réfection du chemin de Rourabeau, réhabilitation salle polyvalente et installation filet araignée dans le parc sont terminées.

Les opérations 2024 : changement du sol du groupe scolaire, réfection du chemin des Furets entre le hameau et le chemin des Combes, réfection de la toiture de la salle polyvalente, réfection de la toiture de l'immeuble « La Fontaine », branchement ENEDIS et achat d'un réfrigérateur pour la salle polyvalente sont terminées.

Des dépenses imprévues font que nous devons suivre attentivement les dépenses de fonctionnement jusqu'à la fin de l'année. Toutefois, les recettes attendues devraient nous permettre de dégager un solde positif.

Fin de la réunion à 21h45